

SÉNAT

Le mercredi 3 octobre 1962

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable A. J. Brooks dépose sur le Bureau les documents suivants:

Rapport concernant les opérations relevant de la Loi sur la route transcanadienne pour l'année financière close le 31 mars 1961, en vertu de l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C. 1952. (Texte français).

Exemplaires des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 26 septembre 1962, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C. 1952. (Textes anglais et français).

État concernant l'application de la Loi sur l'assurance du service civil pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport concernant les opérations en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods (le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Société financière internationale) et rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur l'Association internationale de développement pour l'année financière close le 31 mars 1962, en conformité de l'article 7 de la première loi susmentionnée, chapitre 19, S.R.C. 1952, et de l'article 5 de l'autre loi, chapitre 32, Statuts du Canada de 1960. (Texte anglais).

LE DIVORCE

PÉTITIONS

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions de divorce.

Puis-je dire d'abord que le comité des divorces a tenu sa première réunion cet après-midi à 2 heures, comme on l'avait déterminé hier en Chambre. J'ai également eu l'honneur de recevoir un vote de confiance et j'en suis grandement reconnaissant. Le comité des divorces est probablement, de tous les comités du Parlement, celui où l'on travaille le plus. C'est sûrement le cas au Sénat. Autant que

je sache, il n'y a pas un autre comité qui tient des réunions aussi fréquentes, qui traite d'autant de questions dont chacune doit faire l'objet d'une étude approfondie et qui accepte ses responsabilités avec autant de constance et de dévouement. Étant donné les circonstances, je considère comme un grand honneur d'être le président d'un comité de cette valeur. Peut-être devrais-je à cette occasion dire avec Job qu'il convient que l'homme soit satisfait de travailler, car c'est son lot.

Nous ne manquerons pas de travail durant la session, car j'ai maintenant le plaisir de présenter 720 pétitions de divorce.

Il convient, il va sans dire, d'expliquer d'où vient ce grand nombre. Parmi ces pétitions il y a 325 causes dont vous avez déjà été saisis durant la dernière session. Elles ont été acceptées par le comité qui a approuvé la présentation d'un bill de divorce à leur sujet et elles ont été recommandées au Sénat, approuvées par celui-ci et transmises à la Chambre des communes. Comme vous le savez tous, les Communes ne les ont pas adoptées. Ces bills sont restés en plan au *Feuilleton* à la dissolution du Parlement. J'étais dans la tribune de l'autre endroit quand on y a adopté une motion portant le renvoi des pétitions au Sénat. En fait, elles nous avaient été renvoyées depuis longtemps, mais cette motion réglait cette affaire et voilà pourquoi ces 325 causes sont toujours en instance.

Il y en a réellement un 327 qui sont restées sans suite au *Feuilleton*. Dans un cas, le défendeur était mort et la demande en vue d'obtenir un bill de divorce disparaît avec le défendeur; dans un autre cas, les parties avaient décidé de ne pas donner suite à leur demande. Les 325 demandes que je présente maintenant au nom de ce groupe sont toutes, sauf 19, prêtes à être examinées, elles répondent à nos exigences; les intéressés nous ont avisés qu'ils ont l'intention de poursuivre leur action en divorce et ils ont déposé les affidavits rejetant la possibilité qu'il y ait eu réconciliation entre-temps. Nous entreprendrons donc l'examen de ces nombreuses causes, soit 306, dès demain matin.

Quand au solde il s'élève à 395 nouvelles causes. Je n'ai pas encore obtenu de chiffres, mais j'ai l'impression que c'est le plus grand nombre de causes que j'ai jamais présentées, en tant que président de ce comité, au début des réunions du Sénat. Nous avons examiné un plus grand nombre de causes, mais je ne me rappelle pas avoir déjà présenté un nombre aussi important de demandes aux premières séances de la session. Donc, honorables sénateurs, je présente maintenant 720 demandes en divorce.